

Extrait* des Conditions Générales d'assistance rapatriement dans le cadre des déplacements sportifs Contrat n° 303 571

Pour toute demande d'assistance :

- notez les renseignements suivants :
 - le numéro de contrat
 - le numéro de téléphone de l'endroit où vous vous trouvez
 - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin traitant, ceux de l'hôpital
 - qui a besoin d'aide ?
 - où ? pourquoi ?
- appelez le **33 (0)1 42 99 02 02**

Garanties	Limites de garantie
Rapatriement médical : Organisation et prise en charge du retour de l'assuré ou de son transport vers un établissement hospitalier Remboursement des frais d'hébergement de l'assuré et de ceux exposés par les membres de sa famille assurés ou d'une personne assurée accompagnant l'assuré jusqu'au rapatriement de l'assuré Organisation et prise en charge du retour d'un accompagnant assuré et des enfants mineurs	Frais réels 50 € par jour par personne assurée, maxi 10 jours
Hospitalisation sur place de l'assuré supérieure à 3 jours : Prise en charge des frais permettant à un membre de la famille de l'assuré de se rendre à son chevet : <ul style="list-style-type: none"> - trajet aller/retour - frais d'hébergement sur place jusqu'au rapatriement de l'assuré Prise en charge des frais de trajet aller/retour d'un accompagnant pour le retour des enfants mineurs de l'assuré	Frais réels 50 € par nuit jusqu'au rapatriement de l'assuré Frais réels
Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger (en complément du remboursement de la Sécurité Sociale et de tout organisme complémentaire de prévoyance ou d'assurance): <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais restant à la charge de l'assuré (hors frais dentaires) Franchise : 30 € par sinistre - Remboursement des frais dentaires d'urgence Franchise : 30 € par sinistre - Avance des frais d'hospitalisation 	500 000 € par personne assurée 300 € par personne assurée 500 000 € par personne assurée
Frais supplémentaires sur place : Frais supplémentaires d'hébergement Frais de transport pour reprendre le voyage interrompu	50 € par jour par personne assurée, 7 jours maxi Frais réels
Frais de recherche et/ou de secours : Frais de recherche Frais de secours	3 000 € par personne assurée par sinistre 3 000 € par personne assurée par sinistre
Envoi de médicaments sur place (en conformité avec la législation du pays concerné)	Frais d'envoi
Assistance en cas de décès d'une personne assurée : Transport du corps Frais funéraires Frais supplémentaires de transport des membres assurés de la famille du défunt ou d'une personne assurée	Frais réels 2 300 € par personne assurée par sinistre Frais réels
Assistance retour anticipé (pour motifs détaillés au contrat) : Organisation et prise en charge des frais de transport	Frais réels
Assistance juridique à l'étranger : Remboursement des honoraires d'avocat Avance sur cautionnement pénal	3 000 € par personne assurée 15 000 € par personne assurée
Assistance « imprévu » : Communication avec la famille de l'assuré Événement imprévu : réservation d'une chambre d'hôtel, voiture de location ou billet d'avion Vol des papiers d'identité, cartes de crédit, titres de transport de l'assuré : <ul style="list-style-type: none"> - avance de fonds à l'étranger - organisation du retour de l'assuré ou de la poursuite de son voyage 	Frais réels Service, frais à charge de l'assuré 3 000 € par personne assurée par sinistre Service, frais à charge de l'assuré

Territorialité : les garanties sont applicables dans le monde entier.

* L'intégralité des Conditions Générales est disponible auprès de votre courtier sur simple demande.